Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500010-20251215-2025709-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le neuf décembre deux mille vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, Mme Laure JUDÉAUX, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Aurélie LAUTÉ, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à Mme Laure JUDÉAUX), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : Mme Annick LEBLOND, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, Mme Marie BABEL, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2025.7.09 -BATIMENTS COMMUNAUX - Equipements périscolaires – Restaurant d'Enfants Municipal - Rénovation thermique extérieure - Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Madame Roux, adjointe, présente et commente le rapport suivant :

« La commune d'Acigné s'est engagée depuis de nombreuses années dans un important programme de rénovation des bâtiments municipaux visant à moderniser et à adapter les équipements publics à l'augmentation de la population, aux évolutions des services publics et des pratiques associatives, scolaires et périscolaires, mais aussi à améliorer significativement leurs performances thermiques et énergétiques.

Dans ce cadre la commune a engagé en 2023 une première phase de travaux au Restaurant d'Enfants Municipal (REM) orientée principalement sur la fonctionnalité des lieux et sur la modernisation des équipements de restauration, de chauffage et de ventilation.

Une deuxième phase de travaux est prévue en 2026 et 2027 axée sur la rénovation thermique extérieure et le confort d'été avec pour ambitions d'atteindre :

- les objectifs du décret tertiaire en visant l'échéance 2050,
- les critères en matériaux biosourcés (label Bâtiment Biosourcé niveau 1 minimum) permettant l'éligibilité du projet aux subventions susceptibles d'être obtenues.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'agence Désirs d'Espaces Architecte Rennais (DEAR). Le dossier de conception en est actuellement au stade de l'Avant-Projet Définitif avec un programme des travaux qui prévoit de :

- réaliser une isolation par l'extérieur (IPE) sur l'ensemble des façades,
- procéder au remplacement des murs rideaux des extensions 2004 et 2010 en adaptant les volumes vitrés à l'usage des lieux et au confort thermique,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500010-20251215-2025709-DE

- renforcer l'isolation des toitures terrasses avec la réfection de l'étanchéité et la surélévation des acrotères afin d'assurer la protection collective pour les interventions d'entretien, et de dissimuler autant que possible les nombreux équipements techniques,
- remplacer la CTA des salles de restauration élémentaire 1 et 2,
- supprimer le bandeau périphérique en ardoises amiantées (travaux prévus pendant les vacances de printemps 2026),
- remplacer les revêtements de sols et muraux dans l'emprise des extensions 2004 et 2010,
- rénover les sanitaires des élèves en cours élémentaire,
- rénover les abords extérieurs.

Le calendrier prévisionnel de l'opération se présente de la manière suivante :
- approbation de l'APD : Conseil municipal du 15 décembre 2025,
- engagement de la consultation des entreprises : mars 2026,
- notification des marchés : fin mai 2026,
- durée des travaux : 16 mois compris période de préparation et congés payés,
- réception des travaux : Septembre 2027.

A ce stade de l'Avant-Projet Définitif, les travaux sont évalués à 1 055 000,00 euros HT soit 1 266 000,00 euros TTC.
Le coût de l'opération incluant travaux et études est estimé à 1 200 000,00 euros HT soit 1 440 000,00 euros TTC. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux et l'Avant-Projet Définitif,
- mandate Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet pour signer tous documents et effectuer toute démarche ayant trait à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 16 décembre 2025

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.